

charge maximale admissible du véhicule en service  
re d'immatriculation (en kg)  
charge maximale admissible de l'ensemble en service  
re d'immatriculation (en kg)

véhicule en service avec carrosserie et dispositif  
de véhicule tracteur de catégorie autre que M<sub>1</sub> (en kg)  
national

lité, si elle n'est pas illimitée  
immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat  
à laquelle se réfère le présent certificat  
véhicule (CE)

nal  
(CE)

(désignation nationale)  
ception par type (si disponible)

n (cm<sup>3</sup>)

ette maximale (en kW) (si disponible)

urant ou source d'énergie

administrative nationale

ance/masse en kW/kg (uniquement pour les motos/cycles)

places assises, y compris celle du conducteur

places debout (le cas échéant)

ore à l'arrêt (en dB(A))

oteur (en min<sup>-1</sup>)

(cm)

le la classe environnementale de réception CE :

88/77/CEE

ion applicable en vertu de la directive 70/220/CEE

88/77/CEE

la taxe proportionnelle régionale en Euro

la taxe additionnelle parafiscale en Euro

tal de la taxe à acquitter en Euro

ntions spécifiques

République Française



Communauté européenne

Ministère des Sports

# Certificat d'immatriculation

*Permiso de circulación; Osvečdení o registraci; Registreringsattest;  
Zulassungsbescheinigung; Registreringsmitumistus; Aba la kirklopplopc;  
Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība;  
Registračijos liudijimas; Fogalmi engedély; Certificat la; Registrasjon;  
Kerätkäntöluvat; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula;  
Osvečdenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rejisteröintodistus;  
Registreringsbeviset;*

(A) Numéro d'immatriculation

(A.1) Numéro d'immatriculation auquel se réfère le certificat précédent

(B) Date de la première immatriculation du véhicule

(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date

de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation

(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date

de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant

disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire

(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation

est le propriétaire du véhicule

(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat

d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété

(D.1) Marque

(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

(D.3) Dénomination commerciale

(E) Numéro d'identification du véhicule

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motos/cycles (en kg)